

(<sup>^</sup>)

( N<sup>o</sup> 158. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 MAI 1868.

---

Crédits supplémentaires au Département des Travaux Publics, s'élevant ensemble à fr. 497,503-75 <sup>(1)</sup>.

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DESCAMPS.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous a présenté, dans la séance du 28 avril dernier, un projet de loi ayant pour objet d'allouer au Département des Travaux Publics, des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de fr. 497,503-75 dont fr. 168,294-41 pour solder des créances arriérées se rapportant à des exercices clos, 1866 et antérieurs, et fr. 329,209-34 destinés à pourvoir à l'insuffisance constatée de quelques allocations du budget de 1867.

Les explications détaillées que donne M. le Ministre des Travaux Publics dans l'exposé des motifs du projet de loi, ont paru justifier complètement la demande de ces crédits : aussi toutes les sections ont-elles approuvé ce projet de loi, sans observation.

La section centrale s'est bornée à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de demander de nouveaux crédits pour solder les dépenses relatives à la canalisation de la Dendre, dépenses qui ne peuvent être payées à cause de l'épuisement des crédits alloués.

La section centrale a approuvé le projet de loi, à l'unanimité, et elles nous a chargés de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

J. DESCAMPS.

*Le Président,*

LOUIS CROMBEZ.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 145.

(2) La section centrale, présidée par M. CROMBEZ, était composée de MM. DE NAEYER, JOURET, MAGHERMAN, VLEMINCKX, DESCAMPS et JONET.